



Donner sa démission en congé maternité

Par **lilyanais_old**, le **03/08/2007** à **12:43**

Bonjour, j'ai accouché le 8 mars 2007. Grâce à la convention collective de la banque dans laquelle je travaille, je suis censée reprendre le travail le 24 septembre. Je souhaiterais démissionner (mon conjoint ayant été muté à l'étranger). Dois-je informer mon entreprise un mois à l'avance pour tenir compte de mon préavis? Si je décide plutôt de prendre un congé parental, que se passe-t-il quand on démissionne pendant ce congé? Merci!